

Voilà pourquoi à Lyon le pouvoir hésitait. Mais le peuple plus fanatique, moins prévoyant, plus avide de sang que d'apostasie, tuant par colère plus qu'il ne torturait par calcul, plus engagé de passion que d'amour-propre, le peuple s'impatientait. Il fallut pour le satisfaire qu'en l'absence du légat de César, le chef militaire et les magistrats municipaux fissent saisir un grand nombre de chrétiens, les amenassent sur la place publique, les interrogeassent devant le peuple, et sur leur aveu, les envoyassent en prison. Le légat seul pouvait les juger¹.

Au retour du légat, le combat commence. Un défenseur se présente pour les chrétiens. C'est un jeune homme, un citoyen romain, Vettius Epagathus ; il demande à les justifier de ces accusations d'inceste et d'infanticide, éternel prétexte des haines populaires. Le peuple pousse contre lui des cris de colère ; le légat lui demande : Es-tu donc chrétien ? Et sur sa réponse affirmative, il est rangé parmi les prisonniers et inscrit avec la qualification *Avocat* (PARACLËTOS) *des chrétiens*. En effet, disent les témoins de ce martyr,

tullien, *ad Scapulam*, 5.) Dans Lucien, Pérégrin, mis en prison comme chrétien, est délivré par le proconsul, « homme qui aimait la philosophie et qui, voyant dans le captif le désir du martyr, ne le jugea pas digne de cette satisfaction. » (*Pérégrin*, p. 997, A. B.) Le passage tant de fois cité de Marc Aurèle (XI, 3) répond bien au même sentiment.

¹ Le légat de César gouvernait la province lyonnaise, qui était ce qu'on appelait une des provinces de César. On s'est demandé comment il avait pu juger ces chrétiens, dont quelques-uns appartenaient à l'Église de Vienne, et par conséquent à la province narbonnaise. La moindre notion de droit suffit pour savoir que la juridiction territoriale s'applique à tous les délits commis et à tous les délinquants saisis sur le territoire. Voici, du reste, un texte du Digeste : « Le gouverneur a juridiction sur les hommes de sa province. Il l'a même sur les étrangers, s'ils ont commis quelque délit ; car les ordres du prince lui prescrivent de purger la province de tous les malfaiteurs sans distinguer leur origine. » 3 D., *de Officio præsidis* (I, 18).

« le suprême avocat, l'Esprit Saint, habitait en lui¹. »

L'interrogatoire sanglant a lieu. « Nous étions là, disent les mêmes témoins, au risque de notre vie, encourageant les confesseurs, tremblant de l'incertitude du combat, redoutant non les tourments, mais la chute de nos frères. » Les juges et les soldats aussi étaient là, encourageant l'apostasie et la délation. Au premier moment, le paganisme triomphe. Une dizaine de chrétiens succombent aux tortures et renient leur foi. Des esclaves païens appartenant à des maîtres chrétiens sont à leur tour interrogés (c'est-à-dire torturés) comme témoins, et se hâtent de déclarer la réalité de ces atroces accusations contre les chrétiens que la passion populaire seule pouvait croire. La multitude rugit de colère ; ceux même d'entre les païens qui, amis ou parents de quelque chrétien, avaient gardé jusque-là une certaine modération, n'osent plus se dispenser de blasphémer. Les arrestations se multiplient comme pour suppléer au vide qu'ont fait les apostasies. Tous les chrétiens les plus vénérés, tout le clergé des deux Églises de Lyon et de Vienne sont dans les fers².

Mais, comme de vieux soldats qui viennent à leur tour renouveler la bataille perdue par la faiblesse de quelques recrues, d'autres confesseurs paraissent. C'est le diacre de Vienne, Sanctus. C'est le néophyte Maturus, déjà *mûr* en effet pour combattre dans l'armée du Christ. C'est un Grec de Pergame, homme riche et considéré, Attale, qu'on appelait

¹ *Epist. eccles.*, § 3.

² Si l'on se demande comment des membres du clergé de Vienne ont pu être arrêtés à Lyon, il est facile de répondre qu'ils avaient d'abord été arrêtés à Vienne, et qu'ensuite « à raison de la connexité, » leur cause ayant été jointe à l'instruction ouverte à Lyon, ils avaient été envoyés dans les prisons de cette ville.

la colonne de l'Église de Lyon. C'est, auprès de ce patricien de la province, l'esclave Blandine, qu'à son nom et à la délicatesse de sa personne, on peut reconnaître pour une de ces esclaves favorites, qui, dès leur enfance, conquéraient l'amitié, quelquefois capricieuse, quelquefois tendre et sincère, de leurs maîtres. Elle et sa maîtresse s'étaient aimées jusqu'au point de devenir chrétiennes ensemble et d'être martyres ensemble; toutes deux livrées au tortureur, c'était la maîtresse qui tremblait pour la frêle complexion de son esclave. Ce faible corps résista pourtant à des tortures dont une seule semblait suffisante pour donner la mort; elle n'avait qu'un cri dans lequel il semblait qu'elle trouvât le soulagement et la vie : « Je suis chrétienne et il ne se commet aucun crime parmi nous. » Du matin au soir, les bourreaux fatigués se relayèrent auprès d'elle; ils finirent par déclarer que leur art était épuisé et qu'il ne leur restait plus une torture à essayer. Comme elle, le diacre Sanctus, brûlé, brisé, couvert de plaies, tordu en tout sens, gardant à peine forme humaine, vivait toujours et vivait chrétien. A toutes les demandes sur son origine, sur sa condition, sur son nom, il répondait en langue latine : « Je suis chrétien. » Il ne voulait connaître d'autre famille et d'autre patrie que l'Église.

Le paganisme vaincu essaye alors d'un martyr plus lent. Les confesseurs sont ramenés dans une obscure et infecte prison, où ils restent avec leurs membres brisés, leurs plaies saignantes, qu'irriterait le contact de la main la plus douce, leurs pieds dans les ceps, jusqu'au cinquième trou¹, dit le récit ecclésiastique. Quelques-uns

¹ Le *nervus* (τό ξύλον) était un appareil en bois dans lequel la tête, les bras et les pieds de la victime étaient fixés. On écartait les pieds plus ou moins

à qui Dieu veut donner immédiatement la couronne succombent dans les ceps, entre autres l'évêque de Lyon, Pothin, âgé de plus de 90 ans : respirant à peine, mais animé du désir du martyr, il avait fallu le porter devant le tribunal; et là, quand le légat lui avait demandé : « Qui est donc le Dieu des chrétiens? » il avait répondu : « Tu le connaîtras, si tu es digne de le connaître. » Le légat l'avait livré aux coups de pieds, de poings et de pierres de la multitude; ramené dans la prison, il était mort au bout de deux jours. Mais, d'autres, que Dieu réservait pour une gloire nouvelle, revivaient au contraire dans le délaissement et le supplice. Lorsqu'au bout de quelques jours, on alla chercher Sanctus pour réveiller ses plaies par de nouvelles tortures, il sortit de cette seconde épreuve, debout, plein de vigueur, ayant repris sa taille et sa forme premières; la torture avait été pour lui, non un supplice, mais un remède.

La prison offrait en ce moment un spectacle étrange. On y avait entassé confesseurs et apostats, ceux-là comme chrétiens opiniâtres, ceux-ci comme coupables, d'après un aveu au moins implicite, d'infanticide et d'impudicité; les uns pour essayer de fléchir leur courage, les autres pour les maintenir dans leur défection. « Ceux-là étaient dans la joie, le visage rayonnant, parés de leurs chaînes comme une vierge au jour de ses noces se pare des franges

au moyen de chevilles qu'on plaçait dans des trous plus ou moins distants les uns des autres. On a trouvé à Pompéii un *nervus* propre à recevoir dix condamnés. Rufin traduisant la lettre des Églises, dit le septième trou; mais le texte grec dit le *cinquième*, et celui-ci semble en effet avoir été le *maximum*. Voy. *Act.*, xvi, 24. (Saint Paul et Silas mis dans le *nervus*); Eusèbe, *H. E.*, VIII, 10, au sujet de Philéas, mis au quatrième trou; les Actes de saint Chrysanthé et sainte Darie; ceux des saints Taraque et Andronic ne parlent que du quatrième.

d'or de son vêtement; ils exhalaient la douce odeur du Christ, si bien que parfois on les croyait oints de quelqu'un des parfums de ce monde¹: ceux-ci dans la honte, humiliés de leur apostasie; leurs yeux étaient baissés, leurs plaies inspiraient le dégoût. Quand on les menait les uns et les autres au tribunal, le peuple, à leur physionomie, distinguait les martyrs des apostats, et comme ceux-ci, dans les aveux mensongers que la lâcheté leur avait dictés, s'étaient reconnus coupables de meurtre, le peuple les appelait assassins. Ce contraste relevait le courage des chrétiens du dehors; on avait plus de honte de l'apostasie et plus de goût au martyre. Parmi les nouveaux captifs que l'on amenait chaque jour dans la prison, on ne voyait plus personne faiblir; les apostats même que le paganisme croyait avoir gagnés lui échappaient. Une femme nommée Biblis qui avait trahi sa foi, avait été néanmoins ramenée à la torture afin de lui faire répéter les calomnies usuelles contre ses frères. Mais les tourments au lieu d'abattre son courage, le relevèrent. Il sembla que tout à coup elle s'éveillât au milieu d'un rêve. « Comment voulez-vous, s'écria-t-elle dans la torture, que les chrétiens se nourrissent du sang de leurs enfants, eux qui ne mangent même pas le sang des animaux? » Une seconde fois elle se confessa chrétienne, et il fallut bien la compter parmi les martyrs².

Aussi cette prison était-elle comme le sanctuaire ou, si vous le voulez, le concile de l'Église des Gaules. Entre

¹ Rufin traduit: « Si bien qu'ils semblaient enfermés, non dans un cachot, mais dans une case à parfums. » Il lit *κεκλεισθαι* au lieu de *κρυπθαι*, § 10.

² *Ibid.*, § 5.

l'Église dispersée au dehors et l'Église captive au dedans, il y avait des rapports continuels de vénération, d'encouragement, de mutuel amour. Ceux qui souffraient n'étaient pas seulement des frères, mais des pères pour les Chrétiens. De leur cachot et de leurs ceps, sans le vouloir, ils gouvernaient l'Église. Ils réprimaient les excès de la pensée chrétienne, ces excès qui alors étaient tous dans le sens de l'héroïsme et de la rigueur. Dans la prison même, un des confesseurs, Alcibiade, dont le nom rappelle celui d'un des premiers disciples de Montan, cédant ou au rigorisme montaniste ou aux idées gnostiques de Tatien qui tenait la chair et le vin pour choses impures, étonnait ses frères par la rigidité de son jeûne; il ne vivait, comme il avait vécu chez lui, que de pain et d'eau. Attale fut averti par une vision que ces austérités étaient intempestives; il en avertit Alcibiade et Alcibiade se soumit¹.

A plus forte raison, le montanisme du dehors provoquait-il de pareils avertissements. Venu d'Asie, grâce aux relations fréquentes qui unissaient les Églises de l'Asie Mineure à celles des bords du Rhône, le montanisme se répandait beaucoup dans la Gaule. Nul jugement de l'Église ne l'avait encore frappé. Mais les saints martyrs en comprirent le péril, et, à titre de jugement privé, ils en écrivirent à leurs frères d'Asie et de Phrygie chez qui cette doctrine avait pris naissance; ils en écrivirent même au chef de toute l'Église, à l'évêque de Rome Eleuthère, éveillant sa vigi-

¹ C'est ainsi que les quarante-troisième et quarante-cinquième canons apostoliques prononcent la déposition contre « les clercs qui se seront abstenus de chair et de vin, non par mortification, mais par un sentiment de réprobation contre ces aliments » (*οὐ δι' ἀσκησιν, ἀλλὰ διὰ βδελυρίαν*).

lance, lui demandant de maintenir la paix de l'Église, parlant avec prudence, avec modération, avec la science de la foi : « car, dit le narrateur, la grâce de Dieu ne les abandonnait jamais, et l'Esprit Saint était leur conseiller. » Si quelquefois la faiblesse humaine se glissa dans les assemblées de martyrs, s'il put s'y rencontrer quelque orgueil, quelque mépris pour les faibles, quelque rigueur pour ceux qui étaient tombés, ce ne fut point ici. « N'accusant personne, défendant tout le monde, déliant et ne liant pas, priant pour les apostats, priant pour les bourreaux ; on les voyait, après avoir été menés et ramenés à la torture, quand leur corps était cicatrisé par le fer rouge, livide de coups de fouet, saignant et déchiré, refuser humblement le titre de martyrs. Si on le leur donnait ou en parole ou par écrit, ils en faisaient de vifs reproches : « Ceux-là, disaient-ils, sont vraiment martyrs, que le Christ a reçus dans son sein après qu'ils ont confessé la foi, et dont le martyr a eu l'irrévocable sceau de la mort. Mais nous, nous ne sommes que de misérables et de pauvres confesseurs. Priez, ajoutaient-ils avec larmes, priez sans relâche pour qu'au jour de notre mort Dieu achève l'œuvre qu'il a commencée dans sa miséricorde¹. »

Cependant les jours se passaient, le peuple demandait du sang chrétien. Pour le légat, livrer un chrétien à la mort, c'était renoncer à une apostasie et accepter une défaite. Il fallut pourtant se décider. Il fallut même, pour ne pas trop faire attendre le peuple, annoncer un jour de fête extraordinaire dans lequel l'amphithéâtre serait ouvert et où l'on aurait, une fois de plus que de coutume, le divertisse-

¹ § 17.

ment d'un supplice¹. Maturus, Sanctus, Attale, Blandine comparurent dans l'amphithéâtre. En mettant ainsi à part les plus courageux, on espérait que les autres se montreraient ensuite plus traitables. Maturus et Sanctus subirent tous les traitements que la rage du peuple put inventer ; ils furent flagellés, trainés par des bêtes dans l'arène, assis sur des chaises de fer rouge ; enfin le confecteur les acheva. Blandine fut attachée à un poteau pour être livrée aux bêtes féroces, et, de là, priant à haute voix, les bras étendus, elle encourageait ses frères qui, dans leur sœur crucifiée, croyaient voir le Christ lui-même. Les bêtes la respectèrent et on la ramena en prison. Attale enfin, qu'après ces exécutions, le peuple demandait à grands cris, fut promené dans l'amphithéâtre avec cet écriteau qu'on portait devant lui : *Celui-ci est Attale, le chrétien*. Mais le légat, à bout de voie et craignant cette multiple exécution qui serait pour lui une multiple défaite, découvrit à ce moment qu'Attale était citoyen romain, que l'empereur seul pouvait disposer de sa vie², qu'il fallait consulter l'empereur et sur Attale et sur tous les autres ; heureux de pouvoir en rester là de supplices et d'abriter son embarras derrière le nom de l'empereur.

Le malheureux Marc Aurèle fut donc une fois de plus mis en demeure de se prononcer entre sa conscience de sage ou de philanthrope affaiblie par bien des concessions, et son parti pris d'homme politique, fortifié par les cla-

¹ *Ἐπιπέδους τῆς τῶν θηριομαχῶν ἡμέρας διὰ τοὺς ἡμετέρους διδομένης.* § 2. Je suis ici l'interprétation de Valois.

² C'était en effet le principe, quoique les proconsuls ne craignissent pas toujours de le violer, surtout à l'égard des chrétiens. Voy. *Act.*, xvi, 57, 59, xxii, 22, 25, 29, xxiii, 25 ; Suétone, in *Galba*, 9 ; Pline, *Ep.*, X, 97, et un grand nombre d'actes des martyrs.

meurs de son peuple et de sa cour. Dans sa vieillesse prématurée, à côté du triste héritier dont il venait de donner la menace à l'empire, prêt à partir pour une guerre où sa vie devait s'épuiser, on lui posa une fois de plus la question de l'avenir du monde. Il la résolut, s'il daigna y faire attention, comme une simple question de police lyonnaise, où la marche était toute tracée par « les circulaires de ses prédécesseurs, » et où il s'agissait tout au plus de la vie d'une centaine de fanatiques. Il fit expédier ou ses affranchis expédièrent en son nom un ordre de mettre en liberté les citoyens romains qui auraient renié le christianisme, de condamner à mort ceux qui persistaient à se déclarer chrétiens¹; les non-citoyens restaient, comme de droit, abandonnés au bon plaisir du légat.

Cette longue tragédie allait donc finir. La lettre de l'empereur arriva comme on touchait au temps de la fête d'Auguste. C'était l'époque où le temple de ce dieu, bâti par les nations gauloises au confluent du Rhône et de la Saône, était visité par des députations de toute la Gaule, époque de grand trafic, de fêtes solennelles, de spectacles, à laquelle toute la province était conviée². Les confesseurs comparurent donc devant cet immense auditoire. Ils comparurent plus nombreux qu'on ne les avait vus encore.

¹ Ἐπίσταλλοντος γὰρ Καίσαρος τοὺς μὲν ἀποτομπαρισθῆναι, εἰ ἔτι τινες ἀρνοῦντο, τοὺς ἀπολυθῆναι. § 12.

² La fête d'Auguste était aux kalendes d'août (1^{er} août). Suétone in *Claudio*, 2; Dion Cassius, LIV, 52. Cette fête n'était pas seulement quinquennale, comme le pensent quelques modernes; à Rome au moins elle était annuelle. Dion, *ibid.* — Elle est appelée dans les Gaules, *concilium Galliarum*. *Inscript.* du troisième siècle; Maffei, *Mus. Veron.*, 517, 558. V. encore Strabon, IV; Liv., *Epit.*, 157.

Les derniers martyrs de Lyon ont donc souffert dans les premiers jours d'août; mais on célèbre leur fête simultanément le 2 juin, parce que ce jour, sans doute, est celui de la mort de saint Pothin.

L'ajournement que leur avaient valu les hésitations du légat avait profité à la gloire de l'Église. Pendant ces jours de répit, la plupart des apostats avaient été ramenés par l'exemple, les paroles, les larmes des martyrs. Ils avaient été accueillis avec la tendresse et l'indulgence du vrai chrétien. Et, lorsque le légat les fit reconduire devant les instruments de torture, espérant avoir du moins quelques absolutions à prononcer, il eut le dépit de les entendre confesser de nouveau le Dieu qu'ils avaient renié un moment; sauf trois ou quatre malheureux, tout ce qu'il y avait là de baptisés eut cette fois l'honneur de souffrir pour l'Évangile.

La cohorte des confesseurs se recruta même en dehors de la prison. Il y avait à Lyon depuis de longues années un médecin, Phrygien de naissance, nommé Alexandre, plein d'amour pour Dieu et pour les hommes. Placé au milieu de la foule, il encourageait les confesseurs du geste et du regard. Il semblait, disent les témoins, comme une femme en travail, tant il avait à cœur d'enfanter de nouveau à Jésus-Christ ceux qui l'avaient un instant trahi. Le peuple, que ces rétractations rendait furieux, dénonça Alexandre au légat; le légat l'interrogea, il s'avoua chrétien et fut condamné.

Il ne restait plus rien, en effet, au paganisme, si ce n'est le stérile dédommagement de la vengeance. Maturus et Sanctus avaient déjà péri dans l'arène: dix-huit autres, dont neuf femmes, dans la prison. Vingt-huit restaient, y compris Alexandre. Le premier jour de la fête, quatorze hommes et dix femmes furent livrés au supplice; ceux qui étaient citoyens romains jouirent de leur privilège et eurent la tête tranchée, les autres furent livrés aux

bêtes¹. Attale, quoique citoyen et avec lui Alexandre, Blandine et le jeune Ponticus furent réservés pour le lendemain. C'était le peuple qui avait dénoncé Attale et Alexandre; aussi les traitait-il en ennemis personnels et leur gardait-il une tardive et cruelle agonie.

Le lendemain, en effet, l'un et l'autre épuisèrent toutes les tortures. Alexandre ne prononça pas une parole; il semblait s'entretenir intérieurement avec Dieu. Attale, meurtri par la dent des bêtes, et promené sur la chaise de fer rouge, se raillait des païens. Tandis que sa chair rôtie exhalait une abominable odeur : « Ce que vous faites là, leur disait-il en latin, c'est bien manger la chair humaine. Mais nous, nous ne sommes ni des mangeurs de chair, ni des malfaiteurs d'aucune sorte. » On lui demanda : « Comment s'appelle ton Dieu ? — Dieu, dit-il, n'est pas comme les hommes, il n'a point de nom. » Ils furent égorgés,

¹ Saint Grégoire de Tours (*de Gloria martyr.*, 49) Adon, le martyrologe attribué à saint Jérôme donnent, avec quelques légères variantes, les noms de ces martyrs. Voici cette liste :

Morts en prison : Pothin, évêque (le 2 juin), et de plus huit hommes : Aristæus, Cornelius, Zozimus, Titus, Julius, Zoticus, Apollonius, Geminius; neuf femmes : Julia, Ausonia, Alumna, Jamnia (*Gannite*), Pompeia, Domna, Justa, Trophima, Antonia (le 4 juin, selon le faux Bède; mais il n'est pas probable qu'ils soient morts tous le même jour).

Tués au jour des jeux extraordinaires accordés par le légat : Maturus et Sanctus (Adon omet Sanctus).

Tués le premier jour des jeux pour la fête d'Auguste (vers le 1^{er} août), quatorze hommes : Zacharie, prêtre, Vettius Epagathus (Hieron., *Vestius*); Macaire, Alcibiade, Silvinus, Primus, Ulpus, Vitalis, Comminus, October, Philumenus. Geminus, Justinus, Albinus. Dix femmes : Grata, Emilia, Potamia (Greg. Tur., *Posthumiana*), Pompeia, Rodana (Greg. Tur., *Rhodane*; d'elle viendrait le nom de la prison de Roanne, à Lyon), Biblis, Quarta, Materna, Helpis (Greg. Tur., *Amnas*), Mamilia, selon Greg. Tur. (mais, selon Adon, *Rogata*).

Le jour suivant : Attale et Alexandre.

Le dernier jour : Ponticus et Blandine.

En tout vingt-huit hommes et vingt femmes.

Blandine et Ponticus furent remis à un autre jour, au dernier jour des jeux. L'une était une esclave, l'autre un enfant de quinze ans; on les avait fait assister au supplice de tous leurs compagnons; on espérait quelque chose de leur faiblesse.

On les ramène donc une dernière fois à l'amphithéâtre et on leur ordonne de jurer par le nom des dieux. On essaye une torture, puis une autre. On demande le serment à cette femme d'abord, puis à cet enfant; ils refusent. Ponticus meurt le premier sur le sein de Blandine qui ne cesse de l'encourager. « La bienheureuse femme reste la dernière de tous : comme une mère généreuse, elle a soutenu jusqu'au bout le courage de tous ses enfants et elle les a envoyés vainqueurs aux pieds de leur Roi; à son tour, elle a parcouru après eux la même carrière de combat; elle part maintenant, impatiente de les retrouver; joyeuse et triomphant de partir, il semble qu'elle marche, non vers les bêtes qui doivent la dévorer, mais vers un fiancé dont le festin l'attend¹. » Fustigée, déchirée par les bêtes, brûlée avec un fer rouge, exposée dans un filet à la rage d'un taureau, ballottée par lui, sans désormais ressentir aucune douleur, absorbée qu'elle était par la possession anticipée du bien promis à sa foi et par son amical entretien avec le Christ : il fallut bien, toute esclave qu'elle fut, qu'on la traitât en soldat. Comme les quatre héros qui l'avaient précédée, Maturus, Sanctus, Attale, Alexandre, elle aussi, ce fut l'épée qui l'envoya au ciel. « Jamais femme

¹ Ἡ δὲ μακαρία Βλανδίνα, πάντων ἐσχάτη, καθάπερ μήτηρ ἐνγενής, παρορμήσασα τὰ τέκνα, καὶ νικηφόρος προπέμφασα πρὸς τὸν βασιλέα, ἀναμπετρομένη καὶ αὐτὴ πάντα τὰ τῶν παιδῶν ἀγωνίσματα, ἔσπευδε πρὸς αὐτοὺς χαίρουσα καὶ ἀγαλλιωμένη ἐπὶ τῇ ἐξόδῳ, ὡς εἰς νομικὸν δαίπνον κεκλημένη, ἀλλὰ μὴ πρὸς θηρία βεβλημένη. § 14. Ce passage est magnifique d'éloquence et de foi.